



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 8 juin 2020 à compter de 17h00. La séance du conseil se tient à huis clos, par visioconférence et téléconférence.

Sont présent(e)s par visioconférence et téléconférence :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;

Est également présente par visioconférence :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2020-06-161

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2020-06-162

2 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 097 697 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 723 973 \$ POUR RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC, DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DE L'AVENUE CHAMPLAIN

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Lucie Bourdon lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2020 (résolution #2020-06-157) ;

ATTENDU QUE le conseil a présenté le projet de règlement à la séance ordinaire du 2 juin 2020 ;

ATTENDU QU' une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

ATTENDU QU' une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet;

ATTENDU QUE le projet de règlement se lit comme suit :

Projet de règlement numéro 317 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 2 723 973 \$ pour reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Lucie Bourdon lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2020 (résolution #2020-06-157) et que le projet de règlement a été déposée à cette même séance ;

ATTENDU qu' une subvention du ministère des Transports MTMDET de 1 255 000\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet ;

ATTENDU qu' une subvention du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau de 1 118 724\$ a été accordée à la municipalité pour ce projet ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures municipales de l'Avenue Champlain selon les plans et devis préparés par la firme de génie-conseil Avizo, portant les numéros INF-1165-2D17 en date du 2018-01-09, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Francesca Asfar, en date du 2019-05-23 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 097 697 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 723 973 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ANNEXE A

Municipalité du Village de Hemmingford Réfection des infrastructures sur les avenues Margaret et Champlain

ESTIMATION PRELIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

N/Ref: INF-1165-2D17

Date : 2019-05-23

Articles	Description du travail	Montant total	Montant MTQ	Montant Municipalité
1,0	AVENUE CHAMPLAIN			
1,1	EAU POTABLE	631 565,00 \$	- \$	631 565,00 \$
1,2	ÉGOUT PLUVIAL	684 295,00 \$	168 167,00 \$	516 128,00 \$
1,3	ÉGOUT SANITAIRE	573 640,00 \$	- \$	573 640,00 \$
1,4	TRAVAUX DE VOIRIE	719 205,00 \$	394 793,26 \$	324 411,74 \$
1,5	TRAVAUX DE PAVAGE	385 666,80 \$	212 370,26 \$	173 296,52 \$
1,6	TRAVAUX DE BÉTON	290 300,00 \$	226 600,00 \$	63 700,00 \$
1,7	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	160 825,00 \$	- \$	160 825,00 \$
1,8	DIVERS	156 000,00 \$	44 200,46 \$	111 799,54 \$
A	Sous-total travaux (Coûts directs) :	3 601 516,80 \$	1 046 131,01 \$	2 555 385,79 \$
B	Imprevus (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
C	Honoraires professionnels (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
D	Sous-total général (A + B + C) :	4 321 820,16 \$	1 255 357,21 \$	3 066 462,95 \$
E	Taxe nette (D X 5 %) :	216 091,01 \$	62 767,86 \$	153 323,15 \$
F	Financement (A X 10 %) :	360 151,68 \$	104 613,10 \$	255 538,58 \$
G	TOTAL (D + E + F) :	4 698 062,85 \$	1 422 738,17 \$	3 475 324,68 \$

Préparé par :


 Francesca Asfar, Ing
 OIQ 5016533
 Chargée de projets
 Génie Municipal et Développement urbain

Municipalité du Village de Hemmingford Réfection des infrastructures sur l'avenue Champlain

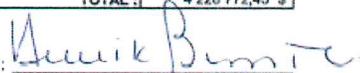
BORDEREAU DE SOUMISSION

N/Ref. : INF-1165-2D17

Date : 2020-05-20 ADDENDA 3

Articles	Description du travail	Montant total
1.0	AVENUE CHAMPLAIN	
1.1	EAU POTABLE	618 802,00 \$
1.2	ÉGOUT PLUVIAL	716 464,00 \$
1.3	ÉGOUT SANITAIRE	545 845,00 \$
1.4	TRAVAUX DE VOIRIE	476 780,00 \$
1.5	TRAVAUX DE PAVAGE	384 555,00 \$
1.6	TRAVAUX DE BÉTON	349 560,00 \$
1.7	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	174 845,00 \$
1.8	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS	289 600,00 \$
1.9	DIVERS	121 542,00 \$
	Sous-total :	3 677 993,00 \$
	TPS (5 %) :	183 899,65 \$
	TVQ (9,975 %) :	366 879,80 \$
	TOTAL :	4 228 772,45 \$

Signature de l'Entrepreneur :



Nom de l'Entrepreneur : MSA Infrastructures Inc.

No d'enregistrement T.P.S. : 10049 4061 RT0001

No d'enregistrement T.V.Q. : 1002628461 TQ0001

No d'entreprise du Québec (NEQ) : 1144377547



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



ANNEXE B

Coûts des travaux avant taxes tel que soumis par l'entreprise MSA lors de l'appel d'offres préparé par Avizo et portant le # INF-1165-2D17	3 677 993\$
Contingents 10%	367 799\$
Services professionnels 10%	367 799\$
Total préliminaire	4 413 591\$
Taxes net de 5%	220679\$
Total secondaire	4 634 270\$
Frais de financement de 10%	463 427\$
Total final	5 097 697\$

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le règlement numéro 317 décrétant une dépense de 5 097 697 \$ et un emprunt de 2 723 973 \$ pour reconstruction de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et pluvial de l'avenue Champlain. Le maire Monsieur Drew Somerville et la Directrice générale et Secrétaire trésorière madame Andréane Gravel sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-06-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 17h03.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 8 juin 2020.